

# France-Shetland Passion

## REGLEMENT COURSE DE GALOP

### Préambule :

Ce règlement s'inspire du règlement général des compétitions FFE. Il a été validé en assemblée générale le 10 avril 2016.

Il est rappelé que le but premier de la course de galop est de promouvoir l'utilisation du poney Shetland auprès d'un public non initié et de montrer ainsi à quel point le Shetland est un formidable compagnon de jeu pour les enfants.

Afin de garantir une totale égalité entre tous les cavaliers et afin de ne pas trahir le but premier de l'organisation de la course de galop, les règles suivantes s'appliquent :

### Règle n° 1 :

Chaque poney doit être respecté. Le port et l'usage des éperons et de la cravache est interdit.

### Règle n° 2 :

Les cavaliers doivent être à jour de leur licence FFE et doivent fournir une autorisation parentale.

### Règle n° 3 :

Les cavaliers doivent être équipés d'un protège-dos de type gilet de cross ou d'un gilet air-bag et d'un casque 3 points.

Ils doivent porter un pantalon blanc. France-Shetland Passion se charge de fournir les toques et les t-shirts.

### Règle n° 4 :

Les cavaliers ne doivent pas avoir plus de 14 ans au 31 décembre de l'année en cours et avoir une taille et un poids adapté à leur poney.

### Règle n°5 :

Les étalons ne sont pas admis ainsi que les poneys de moins de 4 ans.

France-Shetland Passion se réserve le droit d'exclure de la course un poney dont le comportement est jugé dangereux.